



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' :

Une assemblée de consultation publique relative aux modifications apportées au schéma d'aménagement par le **projet de règlement numéro 331-2012** aura lieu :

**Mardi le 17 avril 2012 à 19 h
Salle du Conseil de la MRC de Joliette
632, rue de Lanaudière à Joliette**

En conformité des dispositions de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité régionale de comté de Joliette publie le présent résumé du projet de règlement numéro 331-2012 relatif à la modification au schéma d'aménagement adopté par résolution lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 mars 2012.

Le règlement numéro 331-2012 a pour objet de modifier l'article 3.21 du règlement 31-1986 du schéma d'aménagement, de manière à retirer la norme de superficie de plancher minimum de bâtiment de 2 300 m² à l'intérieur des aires d'affectation « commerces à grande surface ».

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité / ville faisant partie du territoire de la MRC de Joliette.

Donné à Joliette ce 14^e jour de mars deux mille douze.



Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière